



C2300-Direction de la gestion des déchets-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2024.004

Séance du 8 février 2024

Mise à jour du règlement de collecte et ses annexes Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 1 février 2024

Date d'affichage :

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 12

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES**Sont présents :**

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-Philippe LUCE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, relative à engagement national pour l'environnement ;
Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Contexte

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007. Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte. Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite notamment la prise en compte :

- de l'arrêt, sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, de la dotation en sacs papiers kraft déchets végétaux ;
- de l'arrêt de la dotation en sacs ordures ménagères pour la copropriété Parly 2 Le Chesnay-Rocquencourt qui est progressivement équipée de bacs roulants ;
- des modifications des modalités de collecte des objets encombrants du quartier Quintinie sur

Noisy-le-Roi ;

- des modifications des modalités de collecte des déchets de la résidence le Hameau des Champs sur Les Loges-en-Josas ;
- des modifications des modalités d'accès et de la liste des déchets acceptés sur l'Ecopoint de Bièvres.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et de ses annexes dont le cahier des prescriptions techniques ;
- 2) de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le règlement de collecte des déchets.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 08/02/2024

Par Manuel PLUVINAGE



pour le Président et par délégation,
le Directeur général des services,
Manuel Pluvinage